

7) Ratification du marché de gré à gré d'un montant de fra.CFA. 5.740.618.-  
passé avec les Etablissements P. ALEXANDRE de TOULOUSE pour fourniture de  
matériel de voirie à la Commune de St-Denis.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Lors d'une précédente séance, je vous ai exposé les raisons qui m'ont incité à passer une commande assez importante de matériel de voirie aux Etablissements P. ALEXANDRE de Toulouse.

La première livraison d'un montant de fra.CFA. 2.363.555. a fait l'objet d'un marché de gré à gré en date du 17 août 1962 que vous avez ratifié lors de notre séance du 17 Août dernier.

Le deuxième envoi un peu plus important que le premier (5.740.618.- fra.CFA.) vient de parvenir au Service de la Voirie.

Il a fait l'objet d'un marché de gré à gré en date du 22 Juin 1962 entre la Commune de Saint-Denis et les Etablissements P. ALEXANDRE de TOULOUSE.

Messieurs, c'est ce dernier marché que je vous demande de bien vouloir ratifier.

Je mets la question aux voix ./.

Le Maire : Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir ratifier ce marché, afin que nous puissions fournir aux Etablissements ALEXANDRE le certificat administratif qu'il réclame.

Il s'agit notamment de fourniture de panneaux de signalisation, de nouvelles petites charrettes de voirie que nous venons de recevoir, etc...